

## Extrait du Registre des délibérations

### Conseil Municipal du 22/12/2023 à 18 h 00

#### Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

#### Absents ayant donné procuration :

Madame Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Orianne HUMMEL donne procuration à Monsieur Robert ENGEL, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Erick CAKPO, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER

## **Rapport d'activité intermédiaire 2023 du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67)**

### **N° DCM\_147\_2023**

Domaine : Délibération  
Sous-domaine : Environnement et Cadre de Vie  
Service instructeur : Environnement  
Rapporteur : Monsieur Eric CONRAD

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le Président du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67) est tenu de transmettre chaque année pour information du Conseil Municipal, le rapport retraçant l'activité du syndicat. Le Conseil a ainsi pris acte du rapport d'activité 2022 du SLM67 le 30 novembre dernier. Les représentants de la commune devant par ailleurs rendre compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité du syndicat, un rapport intermédiaire de l'activité du SLM67 sur l'année 2023 est présenté ci-après.

#### **I/ Rappels**

Le Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67) est l'opérateur public de démoustication dans le Bas-Rhin. Treize communes et deux intercommunalités sont membres de ce syndicat.

L'enjeu de lutte contre les moustiques est double :

- réduction de la nuisance générée dans les zones habitées par ces insectes sur la qualité de vie des habitants, les activités extérieures et le développement économique (zones de loisir, campings...), ce en respectant au maximum les équilibres environnementaux (traitement de gîtes larvaires ciblés, lutte biologique hautement sélective),
- la surveillance et la lutte anti-vectorielle contre le moustique tigre (*Aedes albopictus*), espèce potentiellement vectrice de maladies (dengue, chikungunya, zika).

#### **II/ Faits marquants de l'année 2023**

##### **1/ Lutte anti-nuisance**

Avec un printemps majoritairement sec accompagné de températures fraîches et une pluviométrie limitée associée à de fortes chaleurs en été, peu d'interventions de traitement se sont avérées nécessaires au

courant de l'année 2023. Les gîtes larvaires de la plaine de l'Ill ont été mis en eau en mars, ceux du Rhin en avril-mai et sporadiquement en juin.

Sur Sélestat, seuls des traitements à pied sur environ 22 ha ont été réalisés les 11, 17, 24 et 29 mars.

Pour rappel, le principe actif utilisé lors des traitements de lutte anti-nuisance est du Bti (*Bacillus Thuringiensis Israelensis*), un bacille ciblant les moustiques au stade de larve.

## 2/ Lutte anti-vectorielle

Faisant suite à l'installation du moustique tigre dans le Bas-Rhin depuis 2015, le SLM67 est habilité à réaliser les missions suivantes pour une durée de 4 ans depuis le 12 juin 2020 :

- surveillance et enquête entomologiques (connaissance de l'implantation spatiale de l'espèce),
- intervention autour des lieux de détection,
- traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

Dans ce cadre, 11 traitements anti-adultes ont dû être mis en œuvre à Brumath, Strasbourg, Saverne, Dingsheim, Vendenheim, Bischheim, Reischtett et Schiltigheim en raison de la découverte de cas de dengue importés.

Par ailleurs, faisant suite à la découverte du moustique tigre rue Georges Klein à Sélestat en 2022, une surveillance accrue a été mise en œuvre en 2023. 5 pièges pondoires ont été installés à différents endroits de la ville (dans les rues Georges Klein, de la Truite, route de Colmar et à l'hôpital) et relevés à plusieurs reprises : tous ont révélé la présence du moustique tigre au mois d'août, traduisant son installation vraisemblable sur l'ensemble de la ville. En conséquence, Sélestat devrait être classée commune « colonisée » par l'ARS.

Des mesures de lutte ont également été mises en œuvre :

- prospections domiciliaires avec distribution de flyers de prévention (rue Georges Klein, rue du Souvenir Français, rue Louis Blériot, rue Sichler),
- réunion d'information et de sensibilisation des Sélestadiens aux gestes de lutte le 2 mai,
- intervention le 12 mai lors de l'assemblée générale des jardins familiaux de Sélestat,
- animation de deux sessions d'information à l'attention du Conseil Municipal des Enfants le 31 mai.

## 3/ Etude d'impact des interventions sur la faune non cible

Pour la troisième année consécutive, le SLM67 a réalisé des prélèvements de la macro-faune benthique dans des zones humides

traitées et non traitées contre les moustiques. Les échantillons récoltés sont analysés en laboratoire via une détermination morphologique couplée à des techniques d'identification moléculaire, l'objectif étant d'évaluer l'impact potentiel du traitement au Bti sur la faune non cible. L'analyse des spécimens récoltés est en cours.

4/ Etude d'une stratégie de lutte intégrée à l'échelle d'une commune de l'Eurométropole de Strasbourg, Souffelweyersheim

5/ Mise en œuvre d'actions de lutte contre le moustique tigre dans l'Eurométropole de Strasbourg

Des actions de lutte contre le moustique tigre basées sur la prévention individuelle et collective ont été réalisées dans l'Eurométropole de Strasbourg auprès de divers publics (réunions publiques, tenue de stands lors de manifestations grand public, distribution de moustiquaires aux jardins de jardins partagés, etc.).

Une action de lutte intégrée est en cours au sein de quartiers de Strasbourg.

La stratégie de lutte est basée sur la mobilisation sociale avec l'engagement d'un collectif de citoyens pour la réalisation d'actions de prévention.

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité intermédiaire 2023 du SLM67.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**après présentation du rapport à la commission Aménagement et Cadre de Vie réunie le 12 décembre 2023**

**VU** *le Code Général des Collectivités Territoriales.*

**PREND ACTE** du rapport d'activité intermédiaire 2023 du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin.

**Le Conseil Municipal prend acte**

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 067-216704627-20231227-DCM\_147\_2023-DE



Pour extrait conforme  
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Stéphane ROMY